



Adopté un sans papier est ce que c'est possible

Par **nabi10**, le **31/08/2016** à **21:20**

Je vie cher mon tuteur qui est français et moi je suis un immigrant âgé de 24 ans avec la copie de mon passeport est ce que je peux me faire adopté plus qu'il a 66 ans le français

Par **fabrice58**, le **01/09/2016** à **00:50**

Il faudra espérer qu'il vous enseigne la politesse s'il vous adopte.
En attendant, en France, pour adopter, il faut avoir un agrément de l'ASE, c'est long.
De plus une fois l'agrément en poche, il semblera évident qu'il ne vous adopte que pour vous régulariser, cela risque d'être un frein, surtout si vos parents sont vivants au pays, par ailleurs, l'obtention de la nationalité française n'est pas automatique dans ce cas.
Qu'il commence les démarches, le français.

Par **youris**, le **01/09/2016** à **09:33**

bonjour,
en outre il faut que la loi de votre pays autorise l'adoption.
si vous avez vos parents encore en vie, ce ne pourra être qu'une adoption simple.
l'adoption ne permet à la personne adoptée d'acquérir automatiquement la nationalité française.
si vous êtes en situation irrégulière comme l'indique votre titre, l'adoption ne me semble pas possible.
une adoption a pour vocation de créer des liens familiaux et non d'obtenir un titre de séjour ou la nationalité française.
salutations